

Anthologie de commentaires
du **Rabbi de Loubavitch**
sur le Temple
sélectionnés et adaptés par
Rav Eliahou DAHAN

Réflexions sur Beth-Habé'hira

Etudier pour Bâtir

Rav Eliahou DAHAN



Rav Eliahou Dahan

9 Boulevard Jean Baptiste Lebas

59000 – Lille

06.60.78.27.37

Table des matières

Introduction	5
Introduction.....	7
Etudier Pour Bâtir	9
Etudier pour Bâtir	11
Un Temple, Pour Quoi ?	13
L'objet du Temple.....	15
Un Lieu d'Élection.....	16
Le Beth-Hamikdach - Un aboutissement.....	18
Le Mikdach - Lieu de Repos	19
Objets et Espaces	21
L'Autel des Encens.....	23
La Ménora	25
Où se trouve le Aron - L'Arche Sainte ?.....	27
Sanctuaire d'un Peuple	29
Les Femmes et Le Temple	31
Une Affaire Communautaire	33
Les Vêtements des Cohanim	35
Les Juifs de L'extrême.....	37
Les Korbanoth – Les Sacrifices	39
Le Tamid	41
Service de Jour - Service de Nuit	43
Le sens des Korbanoth	45
L'offrande du Bois	47
L'offrande du Pauvre	49
Le Feu de L'autel.....	51
Le Feu de L'autel (II)	53
Le Temple : Un Luminaire	55
De l'Huile Pure.....	57
Allumer Comme Aaron.....	59
Allumeurs De Réverbères.....	61

Avant-Goût Messianique	63
Une Lumière dans la Nuit	65
Qui construira le troisième Beth-Hamikadach	67
Préparer le Huitième Jour	70

Introduction

Introduction

« Ordonne à Aaron et à ses fils : ceci est l'enseignement pour la Öla... »

(Lévitique 6-2)

Par l'expression : « **Zoth Torath** » qui signifie **ceci est l'enseignement**, Hachem sous-entend à Moché, que lorsque les Béné-Israël n'auront plus les moyens d'offrir les sacrifices - car le Beth-Hamikdach sera détruit - ils pourront cependant étudier les lois relatives aux sacrifices et D-ieu considérera leur étude comme un sacrifice.

Il en est de même pour la construction du Temple. C'est par l'étude de ses formes et mesures pendant le temps de l'exil que nous préparons la révélation du Troisième Beth-Hamikdach.

Ainsi, pendant la période du premier exil à Bavel, D-ieu révéla à Yé'hezkiël les mesures du Temple afin qu'il les transmette au peuple Juif malgré l'exil, car c'est en étudiant maintenant ces lois que nous méritons la révélation prochaine du Sanctuaire éternel.

Midrash Tan'houma

Etudier Pour Bâtir

Etudier pour Bâtir

« Demandez la paix pour Yérouchalayim. Que soient heureux ceux qui t'aiment ! »

(Psaumes 122 - 6)

C'est par ce verset que Maïmonide ouvre le Sefer Haavoda, livre dans lequel il décrit le Temple et les différents rites qui s'y déroulaient.

En rapportant ce verset, Maïmonide nous indique l'intérêt de l'étude de ces lois en période d'exil : en recherchant la paix de Yérouchalayim, aujourd'hui, nous mériterons de vivre les heureux événements de la Guéoulah.

C'est dans cet esprit que le Midrash Tan'houma commente le verset (Lévitique 6-2) : « Ordonne à Aaron et à ses fils : ceci est l'enseignement pour la Öla... » Par l'expression : « **Zoth Torath** » qui signifie « **ceci est l'enseignement** », Hachem sous-entend à Moché, que lorsque les Béné-Israël n'auront plus les moyens d'offrir les sacrifices - car le Beth-Hamikdach sera détruit - ils pourront cependant étudier les lois relatives aux sacrifices et D-ieu considérera leur étude comme un sacrifice.

Il en est de même pour la construction du Temple. C'est par l'étude de ses formes et mesures pendant le temps de l'exil que nous préparons la révélation du Troisième Beth-Hamikdach.

Ainsi, pendant la période du premier exil à Bavel, D-ieu révéla à Yé'hezkiël les mesures du Temple afin qu'il les transmette au peuple Juif malgré l'exil, car c'est en étudiant maintenant ces lois que nous méritons la révélation prochaine du Sanctuaire éternel.

Likouté Si'hoth Vol XVIII

Un Temple, Pour Quoi ?

L'objet du Temple

« C'est une Mitsva positive de construire une Maison pour D-ieu, prête à y offrir des sacrifices... ainsi qu'il est écrit (Exode 25 - 8) : Ils me feront un Sanctuaire. »

(Rambam - Beth Habé'hira Ch. 1 - 1)

« L'essence du désir de D-ieu de construire un Michkan - un Sanctuaire - est pour avoir un lieu pour le repos de la Ché'hinah - la Divinité. »

(Ramban - Exode 25 - 2)

Il semble que dans ces deux textes s'opposent deux conceptions sur la raison d'être du Sanctuaire. Selon le Rambam (Maïmonide), le but recherché est d'avoir un lieu où l'homme apporte ses sacrifices. Alors que le Ramban (Na'hmanide) considère que ce lieu est là pour la révélation de la Ché'hinah - la Divinité.

Mais il est évident que les avis de ces deux sages ne se contredisent pas. Leur différent tient dans la façon de mesurer ce qui est fondamental dans le Michkan. Na'hmanide estime que le but est la révélation et que le service de l'homme ne constitue que le moyen qui permet cette révélation. Maïmonide, lui, pense que l'objectif est le travail fait par l'homme, mais pour cela, il faut un espace où D-ieu se révèle.

Enfin, nous pouvons remarquer que Maïmonide - l'homme de la Loi - met l'accent sur les responsabilités de l'homme. Tandis que Na'hamanide - le Kabbaliste - considère la révélation comme l'essentiel.

Likouté Si'hoth Vol XI

Un Lieu d'Élection

« Le Mizbéa'h, l'autel, était construit sur un emplacement bien précis, qui ne pourra jamais être changé. Ainsi qu'il est écrit (Chroniques II 22 - 1) : C'est [ici] l'autel des sacrifices d'Israël... »

La tradition dit que c'est précisément sur le lieu où les rois David et Chlomo décidèrent de bâtir l'autel du Temple qu'Avraham conduisit son fils et le ligota pour le sacrifice. Noa'h y construit un Autel en quittant l'arche. Les sacrifices de Caïn et de Hévèl y furent offerts. Enfin, c'est en ce lieu qu'Adam apporta son premier sacrifice après sa création, et c'est d'ailleurs ici qu'il fut créé. Nos sages disaient : L'homme fut créé sur le lieu où il trouvera son expiation. »

(Rambam - Beth Habé'hira Ch. 2 - 1,2)

Il est certain que tous ces personnages furent inspirés par le *Roua'h Hakodech*, et c'est grâce à l'inspiration prophétique qu'ils purent définir précisément – chacun à son époque – la place du *Mizbéa'h*.

Cependant, sachant que le livre du Rambam est un livre de loi, il est étonnant de constater que Maïmonide s'est attardé – dans ces lignes – sur ce qui relève de l'histoire plus que de la loi.

En fait, en nous informant que tous ces personnages ont eu le privilège de connaître le lieu de l'autel, Maïmonide vient nous introduire un élément indispensable des lois concernant la personnalité du *Machia'h*.

En effet, lorsque le Rambam dénombre les conditions qui permettent au peuple Juif de

définir l'identité du Machia'h, il précise (Hil'hoth Méla'him 11 - 4) : *Il construira le Temple à sa place initiale.* Car, comme nous avons pu le voir plus haut, la découverte de ce lieu saint ne fut permise qu'aux personnages qui ont joué un rôle déterminant dans l'histoire de l'humanité.

Likouté Si'hoth Vol XIX

Le Beth-Hamikdach - Un aboutissement

« C'est une Mitsva positive de construire une maison pour Hachem, un lieu prêt pour y offrir des sacrifices, ainsi qu'il est dit (Psaumes 122 - 6) : ' Ils me feront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux'. La Torah nous a présenté le Michkan construit par Moché qui ne fut que temporaire... »

(Lois de la maison d'élection - Beth-Habé'hira)

« Les Juifs ont reçu trois Mitsvoth à appliquer en entrant en Israël : la nomination d'un roi ; la guerre de Amalek ; et construction du Beth-Hamikdach. »

(Lois des Rois)

On pourrait s'étonner sur la nécessité de rappeler le commandement de la destruction d'Amalek et celui de la construction du Temple dans les lois des rois. En fait, Maïmonide nous indique, par cela, que ces trois commandements forment un ensemble et qu'ils sont indissociables. On ne peut construire le Temple sans avoir préalablement couronné le roi et établi la paix sur la terre d'Israël. Réciproquement, le roi ne sera réellement installé qu'une fois que la dernière des ces trois Mitsvoth sera accomplie.

Ceci explique pourquoi Maïmonide fait un rappel du Michkan de Moché dans les lois du Beth-Habé'hira. Ainsi, il nous indique que le Tabernacle fut construit après que les Juifs aient rempli les conditions dictées dans les lois des rois. Car Moché avait, selon le Talmud, un statut royal et c'est après que les Juifs ont entrepris la guerre d'Amalek que le premier Sanctuaire fut construit.

Likouté Si'hoth Vol XVI

Le Mikdach - Lieu de Repos

Le Zohar commente l'épisode dans lequel le Aron – l'Arche Sainte – fut installée dans le Saint des Saints. Il cite à ce sujet le verset des Psaumes (132 – 14) : « Ce sera là mon lieu de repos à jamais, là, je demeurerai, car je l'ai voulu. »

Le Zohar rapporte, ensuite, trois interprétations : selon la première, c'est l'Arche Sainte qui exprima, ici, sa joie d'avoir trouvé un lieu de repos.

La deuxième opinion affirme que ce verset fut dit par le peuple Juif au moment où l'Arche fut placée dans le Saint des Saints. Tandis qu'un troisième avis dit que c'est D-ieu, Lui-même, qui dit ce verset au moment où le peuple Juif accomplit Sa volonté.

Il est évident que ces trois opinions ont un lien avec l'évènement de la Paracha : l'édification du Sanctuaire. Quel est le sens des toutes ces interprétations ?

En fait, les différentes opinions découlent des diverses manières de concevoir la raison d'être de la construction du Temple.

La première interprétation maintient que le but du Michkan était de créer un lieu de repos pour la Présence Divine – la Ché'hina – qui se révélait à travers l'Arche. C'est donc l'Arche qui prononça le verset.

La seconde opinion défend l'idée que le Temple fut bâti pour établir un lieu où le peuple Juif pourrait servir Hachem. C'est pourquoi, selon cet avis, le peuple prononça ces mots.

Le troisième avis explique que la raison première de la construction du Temple est pour que la Ché'hina réside parmi le peuple Juif ; le Temple est le lieu où D-ieu réside lorsqu'il est parmi Son peuple. C'est pourquoi, d'après cet avis, c'est Hachem qui prononce ce verset.

Nous pouvons, cependant, affirmer que ces trois interprétations sont légitimes et qu'elles se réfèrent, en fait, à trois périodes différentes de l'histoire.

Le Michkan permettait à la Présence Divine de se révéler à travers l'Arche Sainte. De plus, du fait que l'Arche fut cachée durant toute la période du second Temple et durant une partie de l'époque du premier Temple, la joie de l'Arche ne pouvait s'exprimer à ces

époques. Ce n'est que dans le Michkan que l'Arche pouvait se réjouir de résider là. La première opinion parle donc de l'époque du Michkan.

Le terme « Résidence » prit tout son sens à l'époque des deux Temples de Yérouchalayim, alors que le Michkan, lui, était ambulant et transporté dans le désert. C'est à l'époque du Beth-Hamikdach que le peuple Juif réalisa son rêve d'avoir un lieu fixe pour servir D-ieu, à Yérouchalayim. Ainsi, la seconde opinion parle de l'époque des deux Temples.

Ces Temples furent détruits à cause de la conduite du peuple Juif. L'interprétation qui avance que c'est Hachem qui prononça ce verset, au moment où le peuple fait Sa volonté, ne peut alors s'appliquer à la période des deux Temples. C'est à l'époque du Troisième Beth-Hamikdach – qui sera éternel – que Hachem prononcera ce verset. Car c'est en son temps – après la venue de Machia'h – que le peuple Juif accomplira pleinement Sa volonté et que la Divinité résidera au sein du peuple d'Israël. D-ieu pourra, alors, dire de Son peuple : « Ce sera là Mon lieu de repos à jamais, là, Je demeurerai, car Je l'ai voulu. »

Likouté Si'hoth Vol XXI

Objets et Espaces

L'Autel des Encens

« Fais un Mizbéa'h – autel – en bois de cèdre pour y brûler l'encens... Aaron brûlera l'encens sur cet autel chaque matin... Cet encens sera perpétuel devant l'E-ternel, pour toutes vos générations. »

(Exode 30 – 1,7,8)

Ce passage donne les instructions pour la fabrication des ustensiles du Temple et des vêtements sacrés des Kohanim – les prêtres.

La dernière Mitsva énoncée par la Paracha concerne la construction d'un autel à encens en or. De ce fait, nous pouvons déduire que l'offrande de l'encens – la Kétoreth – constituait le point culminant des différents rites et services faits dans le Sanctuaire.

Analysons donc les particularités de ce rite :

L'encens était offert chaque jour par un Kohen différent ; seul un Kohen pouvait entrer dans l'enceinte du Sanctuaire ; aucune autre personne ne devait être présente au moment où le Kohen procédait à son offrande. Le Kohen se retrouvait seul face à la Présence Divine.

C'est en ce point que nous pouvons faire le parallèle avec le service de D-ieu de chaque Juif. Nous atteignons le plus haut niveau de pratique de la Torah et des Mitsvoth lorsqu'ils sont appliqués dans la discrétion et sans fanfare ; dans cette situation, chacun de nous se retrouve face à la Présence de D-ieu.

En réalité, nous pouvons dire que chaque Juif est considéré « *Kohen* » ; d'ailleurs, Hachem ne dit-Il pas à Moché : « *Vous serez pour Moi une nation de Kohanim.* » A l'instar des Kohanim qui furent choisis pour faire le service dans le Sanctuaire au nom de toute notre nation, chaque Juif fut choisi pour servir Hachem. Aussi, le service de D-ieu de chacun a une résonance collective au-delà de l'intérêt individuel.

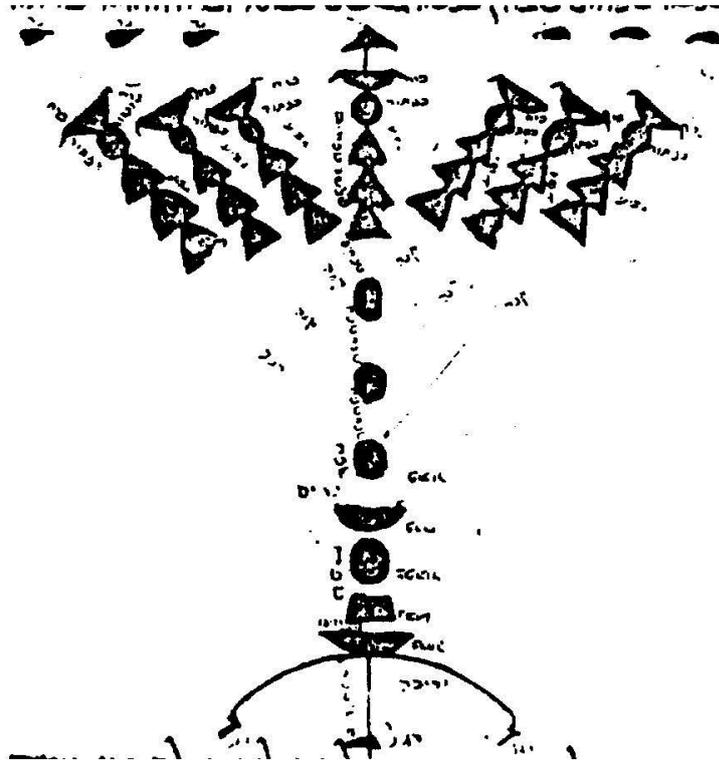
La meilleure façon d'exécuter une Mitsva – et particulièrement la Tsédaka – est de l'appliquer à l'abri des regards et des flashes médiatiques. Un Juif ne devra jamais faire

une Mitsva dans le but d'être reconnu où d'être cité dans les journaux pour ses œuvres. La discrétion est la forme la plus parfaite pour entreprendre une bonne action ; ainsi, seuls D-ieu et le participant en sont informés. Le dialogue avec D-ieu se fait alors intime, à la manière de l'encens qui n'était offert par le Kohen qu'en Présence de D-ieu.

En outre, à l'instar de l'encens offert dans le Temple, le service de D-ieu fait dans la discrétion cause et engendre la manifestation de Ché'hina – la Présence Divine – à travers le monde.

Likouté Si'hoth Vol I

La Ménora



« Tu feras une Ménora d'or pur. »

(Exode 25-31)

Maïmonide dessina en détail la Ménora. Son schéma nous aide à mieux comprendre les formes du chandelier. En effet, il y décrit avec précision : les branches, les fleurs, les calices et bien d'autres détails.

Maïmonide traça les verres de la Ménora en forme de triangle. Cependant, il les dessina à l'envers, c'est-à-dire la pointe vers le haut. Tous les 22 verres de la Ménora sont représentés par des triangles inversés qui ont le côté le plus large vers le bas et la pointe vers le haut.

Donc, selon Maïmonide les verres de la Ménora donnent l'impression de transvaser leur contenu à l'extérieur. Quel message peut-on apprendre de cela ?

En fait, les verres symbolisent ici, le but et la fonction de la Ménora en particulier et du Temple en général.

De façon générale, une Ménora ou un chandelier ont pour but d'illuminer l'intérieur de

la maison. La Ménora du sanctuaire, elle, devait servir à éclairer l'extérieur, car ni D-ieu ni le temple n'avaient besoin de la lumière de la Ménora. Elle se trouvait là pour illuminer le monde et montrer que la Divinité résidait parmi Israël.

C'est pourquoi, selon nos sages, les fenêtres du Beth-Hamikdach étaient construites de manière à ne pas laisser pénétrer la lumière de l'extérieur ; elles faisaient jaillir les rayons de la Ménora à l'extérieur, en direction de tout l'univers.

Ainsi, les gobelets de la Ménora étaient inversés comme des verres prêts à déverser le liquide qu'ils contiennent à ceux qui ont soif.

La leçon est claire : à l'instar du Temple qui éclairait le monde et ne retenait rien de sa lumière, nous devons nous aussi utiliser la lumière de la Torah et des Mitsvoth pour éclairer notre entourage et le monde dans son ensemble par la sainteté qu'elles produisent.

Likouté Si'hoth

Où se trouve le Aron - L'Arche Sainte ?

« Lorsque le Roi Salomon construisit le temple, il était conscient que, finalement, le Mikdach serait détruit. C'est pourquoi, il y construisit une chambre sous le Temple, dans un souterrain au bout d'un labyrinthe, pour y cacher l'Arche Sainte, au moment voulu.

Le Roi Josias donna l'ordre d'enfouir l'Arche dans la chambre construite par Salomon, ainsi qu'il est écrit (Chroniques II 35 - 3) : Il dit aux Lévites qui enseignaient à tout Israël et qui étaient consacrés à l'E-ternel : Mettez l'Arche sainte dans la chambre construite par Salomon, fils de David, Roi d'Israël...

On y enfouit aussi le bâton de Aaron, le flacon de Manne et l'huile d'onction. Tous ces éléments n'ont pas été remis à leur place pendant la période du deuxième Temple. »

(Rambam – Beth Habé'hira Ch. 4 – 1)

Le Rambam considère que l'Arche n'est pas un meuble ou un ustensile du Beth-Hamikdach. Pour le Rambam l'Arche est l'essence du Sanctuaire puisque la Révélation se faisait au travers de l'Arche et de ses chérubins. Il était donc indispensable qu'il soit présent là éternellement pour que la Présence Divine ne puisse quitter ce lieu, même après la destruction des deux Temples.

L'Arche n'a jamais quitté ce lieu, elle est toujours prête à la Révélation Messianique.

Il en est ainsi pour chaque Juif. Même s'il lui semble que son Temple personnel est détruit, il est important de savoir que l'Arche – l'essence de son être – est toujours là présente et prête à se révéler. Il faut la chercher au fond de l'exil – universel et personnel – car c'est au fond des souterrains les plus profonds que se trouvent les trésors les plus chers.

Likouté Si'hoth Vol XXI

Sanctuaire d'un Peuple

Les Femmes et Le Temple

« Les hommes apportèrent [leurs dons] sur ceux des femmes... »

(Exode 35 - 22)

La Torah raconte comment toute la communauté d'Israël participa – *de bon cœur* – par des dons généreux à l'édification du Michkan – le Tabernacle. Cependant, la Torah précise, dans le verset cité plus haut, que les femmes excellèrent et apportèrent beaucoup plus de cadeaux que les hommes pour le Sanctuaire. C'est pourquoi la Torah, indique que les dons des hommes étaient minoritaires – ou presque inexistant – face à ceux de leurs femmes.

Nos sages définissent et caractérisent, dans la mystique Juive, l'homme et la femme – à l'instar de leur rôle dans la conception d'un enfant – comme le donneur et le récepteur. C'est dans cet esprit que l'écriture parle de l'union de D-ieu et du peuple d'Israël comme de celle d'un marié et d'une mariée. Pourtant, cela n'implique pas que le donneur soit supérieur au récepteur ; bien au contraire, la tradition considère que c'est précisément grâce à l'œuvre du récepteur que l'union prend véritablement son sens.

Ainsi, les deux aspects de la Torah sont comparés au père – la Torah écrite – et à la mère – la Torah orale – ainsi qu'il est écrit (Proverbes 1 - 8) : « *Mon fils, écoute la morale de ton père et ne délaisse pas l'enseignement de ta mère.* » En l'occurrence, c'est bien la tradition orale – fruit des interprétations des sages d'Israël – qui donne un sens à l'écrit – Don de D-ieu.

Ceci s'exprime aussi dans les caractères de l'homme et de la femme. Les femmes sont plus réceptives à la spiritualité que les hommes. Nous pouvons, d'ailleurs, observer que les femmes sont moins exhortées par les prophètes que les hommes dans le domaine du service de D-ieu ; la raison vient du fait qu'elles ressentent plus naturellement les sentiments d'amour et de respect face au Divin.

Nos sages nous font remarquer, dans cet ordre d'idée, que seul l'homme – Adam – avait reçu la première Mitsva (Genèse 1 - 28) « *croissez et multipliez !* » La femme n'a pas reçu ce commandement, car chez elle le sacrifice pour l'autre – le don de la vie – est naturel.

Seul l'homme doit être exhorté pour cette Mitsva du fait qu'il serait capable, par son égoïsme naturel, de ne pas remplir son rôle.

Dans cet esprit, Hachem demanda à Moché de transmettre la Torah aux femmes avant de le faire pour les hommes. En outre, c'est le terme de *Amira* - exprimant une douce parole - qui est utilisé pour elles ; tandis que pour les hommes, D-ieu utilise le terme de *Dibbour* - parole sévère. Alors qu'une douce indication suffit pour associer les femmes aux Mitsvoth, il faut, par contre, user de dures paroles pour convaincre les hommes à suivre les commandements.

C'est donc bien ce qui s'est produit au moment de l'édification du Michkan : les dons des femmes dépassèrent en quantité et en qualité ceux des hommes.

Likouté Si'hoth Vol XXVI

Une Affaire Communautaire

« Ils me feront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux. »

(Exode 25 - 8)

Nos sages remarquent que le verset ne dit pas que Hachem résidera dans le Temple. En fait, l'objet de la construction du Temple par le peuple Juif est que D-ieu vienne résider – grâce au Mikdash – au sein même de chaque Juif.

La Torah indique que trois types de métaux furent utilisés pour la construction du Michkan : l'or, l'argent et le cuivre.

Nous pouvons nous interroger sur le fait que Hachem recommanda au peuple d'Israël d'inclure l'argent et le cuivre dans la construction du Sanctuaire. Ne sont-ils pas moins importants que l'or ? ! L'or est à l'évidence le métal le plus précieux ; pourquoi, alors, ne pas édifier le Temple uniquement avec cette noble matière ?

En fait, ces trois métaux font allusion aux trois catégories de personnes qui forment le peuple Juif. Or, D-ieu souhaite que tous les Juifs participent et prennent une part active dans la construction de Son sanctuaire. Aussi, les trois métaux furent-ils utilisés.

L'argent – Kessef – fait allusion aux justes – les Tsadikim. Leur être ne fait que se languir – Nikhsafim – pour Hachem et Sa Torah.

L'or – Zahav – qui est plus précieux que l'argent, fait allusion aux Juifs qui entreprennent un retour vers D-ieu – les Baalé Téchouva. D'ailleurs, nos sages affirment que les Baalé Téchouva sont supérieurs aux Tsadikim.

Le cuivre – Né'hocheth – fait allusion aux Juifs qui fautent et commettent des péchés. Ils ont cédé à la tentation du *Serpent* – le Na'hach – qui introduisit la première fois le péché dans le monde.

Il est donc évident que les justes ne peuvent ériger, à eux seuls, le Sanctuaire. Ils n'en ont pas les moyens. Chaque Juif doit prendre part à cette œuvre ; ainsi, même le cuivre – qui symbolise l'homme le plus bas – devait être une partie intégrante de la construction au même titre que l'or et l'argent.

La communauté – Tsibour – devait participer dans sa totalité à la construction du Michkan. Or, le mot « *Tsibour* » s'écrit avec les lettres : Tsadik pour les Tsadikim, les justes ; Beth pour le Bénonim , les moyens ; et avec le Rech pour les Réchaïm, les méchants. Une communauté doit intégrer toutes les couches de la société ; et c'est ensemble qu'elles pourront ériger un édifice pour D-ieu.

Le juste pourrait se dire : « *Je peux construire seul le Sanctuaire de D-ieu ! Pourquoi devrais-je me soucier de la pratique de la Torah et des Mitsvoth de mon prochain s'il est encore loin du Judaïsme ?* »

Parallèlement, celui qui est encore loin de la Torah et des Mitsvoth pourrait conclure : « *Qu'ai-je à faire, moi, un pécheur, de la Torah et des Mitsvoth ? Il est certain que D-ieu ne désire pas résider dans mes actes !* »

Ces deux réactions sont erronées.

Le Sanctuaire doit être érigé par tous les Juifs, sans exception. C'est seulement lorsque tous les Juifs – Tsadikim et Réchaïm – pratiqueront les Mitsvoth – chacun selon son niveau – que pourra s'accomplir les mots du verset « *Je résiderai parmi eux* » au sein de chaque Juif.

Likouté Si'hoth Vol VI

Les Vêtements des Cohanim

La Torah décrit en détail la fabrication des vêtements des Kohanim. Le Kohen Gadol – Grand Prêtre – devait porter, entre autres, le Ephod – le Pectoral – et le Méil – la robe.

Le verset nous indique : « *Tu adapteras ces deux pierres aux épaulières de l'Ephod, comme pierres commémoratives pour les Béné-Israël, dont Aaron portera les noms sur ses deux épaules, en présence de l'E-ternel, comme souvenir.* »

Plus loin, il est dit : « Aaron portera les noms des Béné-Israël, inscrits sur le Pectoral, contre son cœur, lorsqu'il entrera, en commémoration perpétuelle devant Hachem. »

Au sujet de la robe, il est dit : « *Aaron la portera en faisant son service, pour que le son [des clochettes] soit entendu quand il entrera dans le Saint Lieu devant le Seigneur, et quand il en sortira...* »

Ainsi, ces vêtements avaient pour fonction d'éveiller le souvenir. Les autres vêtements du Kohen Gadol ne remplissaient d'autre but que celui de vêtir.

Le Grand Prêtre était l'émissaire du peuple Juif. Sa mission était de relier les Juifs à D-ieu. Aussi, nous pouvons faire un parallèle entre le service du Kohen Gadol et les actes du peuple Juif.

L'union des juifs avec D-ieu relève de deux dimensions :

A) La Torah et les Mitsvoth.

B) Le lien intrinsèque qui le lie à D-ieu – ne sommes-nous pas appelés « Ses enfants » ? – même sans agir.

Ces deux éléments existent aussi dans le service du Kohen Gadol : la présence du Kohen Gadol dans le sanctuaire souligne le lien intrinsèque du Juif à D-ieu (indépendamment de ses actes). Puis, prend place le service du Grand Prêtre qui symbolise les efforts fournis par chacun dans le domaine de la Torah et des Mitsvoth.

Les pierres précieuses liées à l'Ephod et qui étaient posées sur l'épaule du Prêtre, ainsi que celles du Pectoral sur lesquelles étaient gravés les noms des tribus d'Israël,

symbolisent le plus haut niveau de l'identité Juive : un judaïsme inscrit et gravé dans l'être.

Par contre la robe, qui se prolongeait jusqu'au sol, fait allusion au plus bas niveau : à ceux qui se trouvent aux extrêmes de la communauté. Pourtant, à l'extrémité de cette robe étaient cousues des clochettes en forme de grenade. Nos sages affirment, dans le Midrash, que chaque Juif – même le plus éloigné – est plein de Mitsvoth comme une grenade est remplie de grains.

Le souvenir du peuple Juif devant D-ieu était porté par le Kohen Gadol : chacun y était associé de la même manière. Aucun Juif ne devait manquer. L'unité du peuple juif doit défier tous les défis, toutes les épreuves.

Likouté Si'hoth Vol XXI

Les Juifs de L'extrême

« Tu adapteras sur ses pans [de la robe] des grenades...des clochettes d'or au milieu d'elles, tout autour. Elle sera sur Aaron pour le service ; le son [des clochettes] s'entendra quand il entrera dans le Sanctuaire... »

(Exode 28 – 33,35)

Ce texte décrit les vêtements du Cohen Gadol – Grand Prêtre – précisant que des clochettes devaient être placées aux extrémités de sa robe. Quel but avaient ces clochettes ? Pourquoi le Grand Prêtre ne pouvait-il pas entrer dans le sanctuaire sans les porter ? N'aurait-il pas été plus convenable que l'entrée dans le Sanctuaire se fasse dans le silence et dans la discrétion, puisqu'il est dit (Rois I 19 – 11,12) « *D-ieu ne s'est pas dévoilé dans le bruit ! [Puis Il vint] dans un doux et subtil murmure* » ?

La réponse tient dans le fait que le Cohen Gadol représentait tout le peuple Juif avec ses diverses composantes. Nous pouvons dire que tout Israël l'accompagnait au moment où il servait dans le Mikdach.

Or, nos sages nous indiquent que le service de D-ieu du Baal Téhouva – celui qui s'enfuit du mal et qui entreprend un retour vers Hachem – est caractérisé par le tumulte, l'élan et le dynamisme. Nous pouvons comparer l'entrain de sa démarche à celui de l'homme qui s'échappe de quelque chose ou de quelqu'un qui lui veut du mal.

En extension, cet aspect du service de D-ieu existe aussi chez chaque Juif, même chez celui qui n'aurait commis aucun péché. Lorsque l'homme réalise combien il est, en fait, éloigné de D-ieu – soit parce qu'il n'a pas encore éradiqué le mal qui est en lui, soit parce qu'il n'a pas encore atteint un véritable degré d'abnégation – il s'éveille en lui un désir brûlant de quitter son statut présent.

Ce type de service de D-ieu est en aucune sorte contradictoire avec le principe énoncé plus haut selon lequel Hachem se révèle dans « *un doux et subtil murmure* ». En fait, c'est au moment où l'homme finit par atteindre le Divin, l'instant où il entrevoit le degré de D-ieu qui transcende les mondes – le Nom de Havaya, le Tétragramme – que le lien dans la discrétion se crée. Tant que l'homme est encore soumis à un combat, interne et externe,

tant qu'il tente d'échapper au mal et de se libérer de son ego pour évoluer spirituellement, son entreprise sera animée et bruyante.

C'est pourquoi le Cohen Gadol était vêtu d'un costume orné de clochettes pour entrer dans le Sanctuaire : ainsi, il entrait avec ceux qui, symboliquement, étaient aux extrémités de la robe – de la communauté. Ces hommes, de part leur situation spirituelle, font – comme les clochettes – un certain bruit dans leur service Divin.

L'enseignement est clair : Nous devons, aujourd'hui aussi, nous tourner vers nos frères, tous nos frères sans distinction, et clamer haut et fort que le moment est venu de mettre les Téfilin, de placer une Mezouza aux portes, d'allumer les bougies de Chabbath etc.

Nous vivons maintenant les moments les plus sombres de l'exil, l'instant qui précède la venue du Machia'h ; nous sommes *aux extrêmes de la robe du temps*. C'est là que doivent être placées les clochettes. En d'autres termes : de nos jours, la meilleure façon de ramener les Juifs au Judaïsme et à D-ieu est de s'assurer que « *le son sera entendu* » !

Likouté Si'hoth Vol XVI

Les Korbanoth – Les Sacrifices

Le Tamid

Chaque matin, le service était ouvert par un sacrifice nommé *Korban Tamid*, sacrifice perpétuel. Le service quotidien était fermé, au coucher du soleil, par un autre Korban Tamid.

La manière dont était offert ce sacrifice peut nous servir d'inspiration dans notre service de D-ieu. Ici, Hachem ne demande pas de l'homme qu'il sacrifie tout ce qu'il possède. Il ne nous demande pas d'apporter tous nos biens au Temple de Yérouchalayim. En fait, le Korban Tamid, sacrifice perpétuel, était composé d'un agneau, d'une petite quantité d'huile et de vin, d'un peu de farine et de sel. Ainsi, il était formé de toutes les composantes de la création : l'agneau représente le règne animal; le vin et la farine, le règne végétal; le sel, le monde minéral.

Ce sacrifice était offert au nom de tout le peuple Juif et il n'était donc pas nécessaire que chaque Juif amène son propre sacrifice. Les sacrifices étaient achetés à partir d'un fonds spécial auquel tous les Juifs contribuaient en début d'année. En donnant une petite somme d'argent, chaque juif participait, ainsi, au double Korban quotidien.

Pour Hachem, ce n'est pas la quantité qui compte mais la qualité. La question n'est pas de savoir combien nous donnons mais plutôt, comment nous donnons. D-ieu demande que nous ne lui consacrons qu'une petite somme et Il désire que cela soit fait volontairement, avec joie et enthousiasme. La contribution réelle de chaque individu était presque insignifiante, mais si elle était donnée de tout cœur, ceci était suffisant pour mériter la bénédiction Divine.

Malgré son nom, le Korban Tamid, **sacrifice perpétuel**, n'était fait que deux fois par jour, à des moments très précis. Cependant, il porte ce qualificatif car il avait une influence sur toute la journée. Ainsi, si le juif débute sa journée par un sacrifice, Korban, de la racine hébraïque signifiant « *s'approcher* », s'il s'engage dans une dynamique d'approche vers D-ieu, ceci aura un effet sur tout le reste de la journée. Alors, cet engagement peut être considéré comme perpétuel tant son influence est grande.

Ainsi, lorsqu'un Juif se réveille chaque matin, si sa première action matinale est de réciter *Modé Ani*, ceci vaut le Korban Tamid, le sacrifice perpétuel. Dans cette petite

prière, l'homme s'adresse à D-ieu en tant que « *Roi Vivant et Existant* », déclarant ainsi sa soumission à Hachem et sa volonté de le servir. En débutant la journée de cette manière, l'homme est assuré de vivre une journée totalement différente. A l'instar du Korban Tamid qui avait un effet sur l'existence entière, la petite prière quotidienne infuse en nous une dynamique pour s'approcher toujours avec plus d'intensité d'Hachem.

Likouté Si'hoth vol III

Service de Jour - Service de Nuit

« La Ola restera sur le brasier de l'autel toute la nuit, jusqu'au matin. »

(Lévitique 6 - 2)

« Ceci vient nous apprendre que la combustion des graisses et des membres est valide toute la nuit. »

Rachi

Les Cohanim – les prêtres – devaient s'efforcer de terminer la combustion des sacrifices pendant la journée ; mais si la journée ne suffisait pas, la Torah permet de brûler les graisses des sacrifices de la journée afin de ne pas transgresser une autre injonction (Exode 23 – 18) : « *Ne laisse point la graisse de Mon sacrifice séjourner... jusqu'au matin.* »

Nos sages nous enseignent que le sacrifice – Korban en hébreu – relève en réalité d'un processus d'approche au Divin – Kirouv en hébreu. Nous pouvons donc affirmer qu'il en est ainsi pour les détails qui touchent aux rites et lois qui l'accompagnent.

Que symbolise l'action de « *brûler les graisses* » dans le domaine du service de D-ieu ? Le gras représente le plaisir. La Torah recommande d'ailleurs (Lévitique 3 – 16) : « *Tout le gras – le meilleur – sera consacré à l'E-ternel.* » Ce verset implique que l'on réserve son plaisir et sa satisfaction pour Hachem.

Or, le service de D-ieu s'exprime sur deux terrains : celui du « *jour* » et celui de la « *nuit* ». Ces deux stades représentent deux niveaux spirituels. Le *jour* exprime une situation dans laquelle l'âme rayonne entièrement dans le corps. La *nuit* fait référence à la personne qui n'a pas cette chance de jouir d'illumination spirituelle.

La personne dont le champ d'action est le *jour* ressent la Divinité dans tous les domaines : pas seulement dans l'instant de l'étude et dans la pratique des Mitsvoth, mais aussi lorsqu'elle est engagée dans les activités purement matérielles. Pour cette personne, la sensation de proximité spirituelle traverse toutes les frontières et habite le mondain. Elle est alors capable de réaliser (Proverbes 3 – 6) : « *Dans toutes tes voies, connais-Le.* »

Pour sa part, la personne de la *nuit* n'a malheureusement pas cette sensibilité. Elle doit constamment mener un combat – interne et externe – lorsqu'elle s'engage dans des activités terrestres et physiques. Elle veillera à consacrer ses actions « *pour le Nom du Ciel* » et tentera surtout de sortir du cadre de la recherche du plaisir personnel. Pour cette personne, les dimensions matérielles peuvent seulement – au meilleur des cas – mener à la spiritualité, mais ne jamais se transformer – comme cela est le cas pour la personne du *jour* – en Sainteté.

La différence entre ces deux degrés ne s'arrête pas là. L'homme de la *nuit* doit aussi être sur ses gardes lorsqu'il étudie ou pratique les Mitsvoth. L'étude est une activité matérielle : l'homme doit saisir, avec ses qualités intellectuelles, la sagesse de la Torah. C'est dans la matière et avec elle qu'il pratique les Mitsvoth. L'homme peut alors venir à oublier le véritable objet de l'étude et s'y consacrer seulement par plaisir intellectuel. Cette démarche où la satisfaction de l'ego deviendrait la centralité existe aussi pour les Mitsvoth.

Ainsi, toute démarche spirituelle représente, certes, un sacrifice : une réservation de son plaisir, de son désir, pour le Divin. Néanmoins, l'homme du *jour* agit de manière positive puisqu'il réussit la fusion entre le mondain et le Divin ; tandis, que l'homme de la *nuit* se cantonne à la défense du territoire. Il lutte pour maîtriser ses instincts les plus bas et tente de tendre son champ d'action vers le *Ciel*.

C'est pourquoi la « *combustion des graisses* » – dédier son plaisir à la Sainteté – devait se faire normalement durant la journée. Pourtant, il arrivait que la « *combustion des graisses* » prenne place dans la nuit. Dans ce cas, les *ténèbres* – et les défis qu'elles représentent – se transformaient en désir enflammé pour Hachem.

Likouté Si'hoth Vol III

Le sens des Korbanoth

« Un homme qui offrira, d'entre vous, un sacrifice pour D-ieu. »

(Lévitique 1 - 2)

On peut s'étonner de cette formulation. Car, pourquoi ne pas dire simplement : « *Un homme, d'entre vous, qui offrira.* »

Rabbi Chnéour-Zalman donne, de ce verset, l'interprétation suivante : le mot *Korban* – sacrifice - en hébreu signifie, en fait, « *approche* », car il est issu de la même racine que le mot *Kirouv*. C'est donc ainsi qu'il faut comprendre notre verset : « *Un homme qui offrira – Adam Ki Yakriv* », lorsqu'un homme désirera s'approcher du divin, « *d'entre vous un sacrifice pour D-ieu* », il lui faudra approcher sa propre personne à Hachem.

L'offrande du sacrifice devait suivre trois étapes : l'examen de la bête ; la Ché'hita – l'abattage ; et la combustion du sacrifice. Ces trois étapes existent aussi dans le sacrifice spirituel et moral que l'homme se doit d'offrir à D-ieu.

Nous devons, dans un premier temps, examiner l'animal et nous assurer que celui-ci ne comportait aucun défaut. Car n'était agréée, pour être un sacrifice, seulement une bête sans aucune infirmité.

Il en est ainsi sur le plan moral : chacun de nous doit entreprendre un examen minutieux de sa personne. Cette introspection doit nous permettre de relever nos propres défauts et imperfections pour les faire disparaître. Seul celui qui se présente devant Hachem de la manière la plus intègre pourra entreprendre d'offrir un sacrifice.

La deuxième phase du sacrifice consistait en la Ché'hita - l'abattage rituel de l'animal. Or nous remarquons que ce geste ne détruisait pas la bête ; son aspect physique était respecté et la Ché'hita n'était que le moyen utilisé pour retirer la vie de l'animal.

Dans l'aspect spirituel du sacrifice les choses se passent de la même façon : l'homme n'a aucun droit de diminuer ses activités matérielles, ses occupations professionnelles ou autres responsabilités terrestres. Il doit, néanmoins, veiller à ne pas y investir toute sa vitalité. Ses occupations matérielles ne doivent représenter qu'un moyen qui l'aide dans son service de D-ieu. Voici donc la Ché'hita spirituelle.

La dernière étape de l'offrande consistait à la brûler sur l'autel. L'animal était posé sur le Mizbéa'h – l'autel, et là, il était consumé par un feu de l'au-delà.

Ce feu symbolise, en fait, l'amour infini que l'âme porte à D-ieu. Ainsi, les sacrifices étaient composés des deux pôles de l'existence : l'animal et le feu – le corps et ses pulsions d'une part, et l'âme et sa flamme Divine d'autre part.

Nous disons d'ailleurs dans le Chéma : « *Tu aimeras l'E-ternel Ton D-ieu de tous tes cœurs !* » Notre service de D-ieu consiste à s'approcher de D-ieu avec tous nos atouts, les matériels comme les spirituels.

Le sacrifice suprême réside dans l'élévation du corps par le feu de la Néchama – l'âme.

Likouté Si'hoth vol I

L'offrande du Bois

Les sacrifices étaient constitués d'offrandes d'origine animale ou végétale, selon la personne ou l'objet du sacrifice.

Cependant, une matière était omniprésente dans tous les sacrifices : le bois. Ainsi, on pouvait offrir du bois pour le Temple. Ce bois servait à alimenter les foyers de l'autel. Nos sages considèrent, de ce fait, l'offrande du bois comme un sacrifice à part entière.

Comment l'accessoire pouvait-il être considéré comme une offrande valide ?

Na'hmanide explique ainsi le sens des sacrifices : La personne qui apporte un sacrifice se doit de réaliser que ce qu'endure la bête devait lui arriver à elle-même. Seulement, la Miséricorde Divine substitua l'animal à sa personne. Ainsi, le véritable sens du sacrifice est d'offrir sa personne à D-ieu.

Cette idée nous permettra de comprendre pourquoi chaque sacrifice devait être consommé en même temps que le bois sur l'autel :

Il existe différents types de sacrifices et chacun possède ses propres règles et rites. Na'hmanide explique que ces nuances dépendent, en fait, de la situation spirituelle et morale de celui qui apporte l'offrande.

Chaque sacrifice ne constitue donc qu'un aspect, qu'une facette de l'approche d'un individu vers D-ieu. Par contre, le bois – matière omniprésente dans les sacrifices – était consommé entièrement. Il symbolise donc le sacrifice de la personne dans sa totalité, un engagement sans aucune limite.

La Torah compare l'homme à « l'arbre des champs ». Le sacrifice de sa personne trouve son expression dans le sacrifice du bois.

Les offrandes animales ou végétales symbolisent le don des caractères particuliers pour D-ieu ; tandis que le sacrifice du bois exprime le don inconditionnel de son être.

Lorsqu'une personne n'offre – n'engage – qu'une partie d'elle-même, elle n'est alors pas totalement libérée de son ego, et cela se fait ressentir dans son service de D-ieu ; son abnégation et son dévouement s'en trouvent réduits.

Tandis qu'une personne qui réalise, qu'outre le sacrifice de certains de ses caractères, elle se doit d'offrir son existence tout entière à D-ieu, ne trouvera aucune embûche sur son chemin et rien n'arrêtera son ardeur.

La personne pourra alors dédier sa vie d'une manière intègre – transcendant ainsi son intellect et ses sentiments – à vivre chaque instant et chaque activité quotidienne d'une manière sacrée.

Likouté Si'hoth Vol XXII

L'offrande du Pauvre

« Lorsqu'une personne – Néfech – apportera une Min'ha – offrande – à Hachem, elle sera composée de fleur de farine. Elle l'arrosera d'huile et mettra dessus de l'encens. »

(Lévitique 2 - 1)

Un des sacrifices évoqués dans notre Paracha est celui de la Min'ha – un cadeau. Or, nous remarquons que cette offrande est la seule pour laquelle la Torah ne parle pas de « l'homme », mais de « Néfech – l'âme » qui offre ce présent. Pourquoi fait-elle donc cette distinction ?

Rachi explique que la Min'ha était généralement offerte par les pauvres, par ceux qui n'avaient pas les moyens d'offrir un bœuf ou un agneau. Cependant, D-ieu considère ce cadeau comme venant directement Néfech – de l'âme – tant ce petit geste a requis pour le pauvre un véritable sacrifice financier.

Lorsqu'un riche retire un bœuf de son troupeau, cela ne fait pas vraiment de différence pour lui et sa fortune. Le pauvre, pour sa part, doit travailler durement pour arriver à acquérir la petite quantité de farine et d'huile nécessaire à la Min'ha. Son offrande exprime, donc, un véritable sacrifice personnel. Elle s'inscrit dans le sens profond du Korban – sacrifice – qui signifie en fait « *approche* » ; c'est toute l'âme – tout l'être - du pauvre qui s'épanche vers Hachem.

Le pauvre a – comme tout homme – des besoins et des désirs personnels ; il est clair que cet argent aurait servi à soulager son fardeau. Par conséquent, son offrande représente véritablement une victoire sur l'ego, et c'est pourquoi son geste est si apprécié par D-ieu.

Nous pouvons aujourd'hui encore, même en exil, reproduire ces Mitsvoth qui sont liées au Temple. Le Temple et ses rites sont toujours présents dans la dimension spirituelle et dans notre rapport avec D-ieu. C'est d'ailleurs le sens du verset (Lévitique 1 - 2) : « *Adam Ki Yakriv Mikem Korban... Un homme qui approchera de parmi vous un sacrifice...* » Le sacrifice n'est pas tant d'apporter un animal ou toute autre offrande matérielle que d'approcher le Mikem – de vous –, c'est l'animal qui est en soi, son ego. C'est alors seulement que le geste produit le Kirouv – la proximité avec le Divin.

La Min'ha nous enseigne que dans notre état de pauvreté spirituelle de l'exil, ce qui importe c'est l'intensité que nous mettons dans nos actions. La ferveur que nous investirons pour chasser les sentiments les plus personnels fera disparaître toutes les causes de l'exil. De plus, cette démarche consiste à construire dans notre vie un espace où le Troisième Beth-Hamikdash pourra être édifié, promptement et de nos jours.

Likouté Si'hoth Vol XXVII

Le Feu de L'autel

« Un feu – Tamid – perpétuel brûlera sur l'autel ; il ne sera pas éteint. »

(Lévitique 6 – 6)

Le Talmud de Jérusalem explique que le foyer de l'autel devait rester constamment allumé « *Tamid – perpétuel – même le Chabbath ; Tamid – perpétuel – même dans un cas d'impureté du peuple Juif.* »

Tous les éléments du Temple et chacun des rites qui y étaient pratiqués ont une traduction dans le service de D-ieu, dans le sanctuaire qui se trouve dans le cœur de chaque Juif. Ainsi, le commandement du feu perpétuel s'applique dans ces deux dimensions, matérielle et spirituelle.

Le cœur représente l'autel du sanctuaire du Juif. Il y avait, dans le Temple, deux autels : un des deux était érigé dans la cour extérieure du sanctuaire, l'autre se trouvait dans l'enceinte intérieure du Beth-Hamikdach. Aussi, nous constaterons que nous possédons différentes facettes dans notre cœur.

Le feu perpétuel devait brûler sur l'autel de l'extérieur. Ce feu symbolise l'enthousiasme, l'ardeur et la joie qui accompagnent la pratique des Mitsvoth. Ce feu doit être apparent et constant. Le cœur d'un Juif doit être toujours empli d'un amour brûlant pour D-ieu et la sainteté.

Nous nous abstenons de travailler le jour de Chabbath. Il est interdit de s'engager dans toute activité mondaine. Néanmoins, le feu de l'autel devait continuer à brûler même le Chabbath. Car même si un homme vit intensément l'expérience de la sainteté de Chabbath, il ne devra jamais en conclure – étant dans une situation aussi élevée – qu'il est superflu de servir D-ieu avec enthousiasme. Malgré son niveau, l'homme ne doit jamais permettre à sa passion et à sa ferveur de s'éteindre.

Le même principe s'applique à l'opposé, pour un homme éloigné de D-ieu et de Ses commandements, au point qu'il se considère comme impur, et pour qui l'entrée dans le sanctuaire serait interdite. Un Juif ne doit jamais se décourager face à son statut

spirituel. Il doit éveiller le « *feu perpétuel* » de son cœur. Ainsi, nous constatons que les situations d'impureté collective étaient, dans le Temple, incapables d'éteindre les flammes de l'autel.

« *Perpétuel – même en situation d'impureté.* » Un Juif qui se trouve dans une situation spirituelle compromettante doit éveiller son étincelle Juive. Il doit raviver les braises ardentes de son cœur jusqu'à ce qu'elles se transforment en un feu qui enflamme son être tout entier.

Le Maguid de Mézéritch interprète, d'ailleurs, ainsi les termes « *un feu perpétuel y brûlera – Lo Ti'hbé.* » Cette flamme devra éteindre le **Lo**, les ardeurs négatives et étrangères à la sainteté, pour se laisser investir par les feux et l'ardeur du Judaïsme.

Likouté Si'hoth Vol I

Le Feu de L'autel (II)

Les prêtres devaient allumer un feu sur l'autel avant que le feu Divin ne descende de l'Au-delà pour consumer les sacrifices. Sans cet acte préalable des Cohanim, le feu de Hachem ne pouvait pas descendre du Ciel.

Ce feu qui était Divin avait donc des caractéristiques surnaturelles. Les hommes sont des créatures limitées et leurs pouvoirs le sont aussi. C'est pourquoi leurs actes ont d'habitude une portée limitée dans l'espace et dans le temps. Néanmoins, les prêtres devaient d'abord engager leurs efforts afin que le feu infini de Hachem puisse descendre de l'Au-delà. Ainsi, il en ressort que le service des Cohanim, êtres finis aux pouvoirs limités, était indispensable si l'on voulait atteindre un niveau supérieur et d'une autre nature qui transcende toute limite.

Quand une personne fait tout ce qui est en son pouvoir ici-bas, Hachem lui accorde des forces supplémentaires. L'homme devient alors investi d'un « *feu perpétuel ... qui ne sera jamais éteint* » lui permettant de transcender ses propres limites naturelles.

Nos sages nous enseignent que chaque Juif possède en lui intérieurement un Beth-Hamikdach, un Temple, à l'état de microcosme. Dans ce Temple, la présence Divine réside comme dans le temple de Yérouchalaïm. Ainsi qu'il est écrit : « *Ils me construiront un Sanctuaire et je résiderai **en eux**.* » Grâce à la construction du Sanctuaire, Hachem ne réside pas seulement en lui, dans le temple, **mais en eux, dans le cœur de chacun d'Israël**. Donc, tous les rites qui existaient dans le service du Temple, ainsi que l'ordre dans lequel les sacrifices étaient faits, ont leur équivalent dans le domaine du service individuel de chaque Juif.

Lorsqu'un Juif investit le maximum d'efforts pour allumer sa flamme intérieure, il mérite que le feu de D-ieu descende du ciel. Hachem lui dispense Ses bénédictions d'abondance.

Quel est donc ce feu qui brûle à l'intérieur du Sanctuaire de chaque Juif ? C'est la chaleur et l'enthousiasme qu'il ressent dans son service de D-ieu. Observer la Torah et les Mitsvoth avec enthousiasme équivaut à entretenir le foyer de son Sanctuaire personnel.

La vitalité engagée doit s'exprimer dans toutes les dimensions du service de D-ieu : l'étude de la Torah, la prière et les bonnes actions.

Torah : Etudier la Torah à des moments précis de la journée n'est pas suffisant si cette étude n'apporte rien dans le comportement de la journée. L'étude doit être si intense et vivante qu'elle doit pénétrer et transcender toute notre existence.

Prière : Nous ne devons pas prier par habitude ou simple routine. La prière doit être un moment privilégié où l'on déverse son cœur devant Hachem.

Bonnes actions : Nous n'observons pas les Mitsvoth uniquement afin de nous acquitter de nos obligations. Mais nous devons, plutôt, nous efforcer de toujours les appliquer de la manière la plus belle et au mieux de nos capacités.

Lorsqu'un Juif fait tout ceci avec enthousiasme, le feu qu'il ravive sur son autel personnel est intègre. Une telle personne mérite que le feu de D-ieu – une lumière illimitée – descende de l'Au-delà et il peut voir, ainsi, la bénédiction Divine dans tout ce qu'il entreprend.

Likouté Si'hoth vol I

Le Temple : Un Luminaire

De l'huile Pure

**« Tu ordonneras aux Béné-Israël d'apporter de l'huile pure...
pour éclairer en permanence. »**

(Exode 27 - 20)

Le Midrash raconte que Moché s'interrogea sur la façon de faire la Ménora. Hachem lui dit alors de prendre la quantité d'or nécessaire et de la jeter dans le feu. La Ménora prit forme par elle-même.

Pourquoi Moché saisit-il sans aucun problème les instructions de tous les éléments du Michkan sauf celles qui concernaient la fabrication de la Ménora ?

La Ménora était en or. Sa fonction était d'éclairer l'obscurité de ce monde. Ainsi, grâce à elle, tous pouvaient voir que la Présence Divine résidait parmi le peuple Juif.

En effet, la plus grande manifestation de la Divinité prenait place dans le Sanctuaire qui était construit à partir d'éléments matériels.

Il semblerait, à priori, plus approprié que le dévoilement de D-ieu se fasse au moyen d'efforts spirituels, par l'étude de la Torah et par la prière. Or, la Présence Divine a choisi de se dévoiler précisément dans un édifice matériel, le Temple.

C'est en cela que consistait l'énigme de Moché : comment était-il possible de procéder à une telle révélation à partir d'éléments matériels ? Comment la Ménora pouvait-elle remplir sa fonction de lumière pour le monde tout en restant un bloc d'or ?

Hachem répondit alors : Il est vrai que ceci dépasse les aptitudes humaines. Moi seul – D-ieu – pourrait le réaliser. Vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de jeter l'or dans le feu et la Ménora prendra forme. Le peuple juif doit apporter les éléments matériels pour bâtir le Temple et c'est Moi qui façonnerai la Maison où Ma présence résidera.

En dépit de la destruction du Temple de Yérouchalayim, le Sanctuaire spirituel qui existe dans le cœur de chaque Juif reste intact.

D-ieu s'adresse donc à chacun de nous : Faites pour Moi un Sanctuaire d'or ! Les

offrandes spirituelles – l'étude de la Torah et la prière – ne sont pas suffisantes. Je désire aussi résider dans votre existence matérielle ; je souhaite habiter vos biens.

Il est vrai que cela dépasse votre pouvoir, c'est pourquoi Je vous aiderai. Vous devez seulement jeter votre or dans le feu – dans l'étincelle Divine, la flamme qui brûle dans le cœur de chaque Juif.

Si tes actes matériels – ton or – sont jetés dans le feu, s'ils sont habités du désir brûlant de rencontrer la Divinité, Je les transformerai, alors, en Sanctuaire. C'est ainsi que ce monde s'emplira de lumière et que tous verront que ma Présence Divine réside parmi vous.

Likouté Si'hoth Vol I

Allumer Comme Aaron

« Parle à Aaron... Quand tu allumeras les lampes. »

(Nombres 8 - 1)

Ce verset de la Torah charge le Cohen Gadol – le Grand Prêtre – d’allumer quotidiennement la Ménora du Sanctuaire.

Nous remarquons, néanmoins, que selon la loi chaque Juif – même s’il n’est pas Cohen – peut allumer la Ménora du Temple. De plus, la préparation des mèches de la Ménora ne doit pas nécessairement être faite par le Grand Prêtre ; tout Cohen pouvait remplir cette tâche.

Pourquoi la Torah adresse-t-elle, donc, ce commandement à Aaron, le Grand Prêtre ?

Nous en déduisons donc que puisque la Torah adresse ce commandement à Aaron, le Grand Prêtre – alors qu’il est réalisable par n’importe quel Juif – ceci nous indique que le geste d’allumer la Ménora prend son véritable sens lorsqu’il est fait par un homme qui a la stature du Cohen Gadol.

Le commandement d’allumer la Ménora symbolise l’obligation que nous avons de nous investir pour les autres afin d’apporter une influence positive sur leur comportement. Chacun de nous a la responsabilité de raviver l’étincelle Divine qui se trouve dans notre prochain et d’éclairer notre entourage.

Nous réussirons dans cette tâche en suivant l’exemple de Aaron, le Grand Prêtre, qui incarne le plus haut niveau de sainteté. Il n’est nullement nécessaire de présenter une version édulcorée de la Torah et des Mitsvoth ; seuls les niveaux les plus hauts de sainteté sauront convaincre.

Le Cohen Gadol entrait chaque année, le jour de Kippour, dans le Saint des Saints, la place la plus sainte de la terre. Cette salle était réservée pour l’emplacement des Tables de la Loi, les Dix Commandements. Ceci est aussi le caractère du Grand Prêtre : la Torah sous sa forme la plus pure.

Les Dix Commandements étaient gravés sur la pierre ; les lettres faisaient partie intégrante des tables, elles étaient indissociables de la matière sur laquelle elles étaient gravées. Là encore, le Grand Prêtre personnifie ce concept : il est celui pour qui la Torah est sa véritable essence.

Le commandement d'allumer la Ménora est un devoir et un privilège pour chaque Juif. Chacun de nous doit allumer sa « *flamme* » personnelle, son âme Divine. Nous devons raviver l'étincelle Divine qui réside chez notre prochain.

Chacun de nous peut et doit allumer sa Ménora, son entourage ; cependant, cela doit être entrepris dans l'esprit du Cohen Gadol qui représente les plus hauts niveaux de sainteté.

Likouté Si'hoth Vol XXVII

Allumeurs De Réverbères

« Parle à Aharon... Béhaalot'ha – Quand tu allumeras les lampes... »

(Nombres 8 - 1)

Ce texte introduit l'injonction adressée aux Cohanim d'allumer quotidiennement la Ménorah dans le Temple. Nos sages nous font remarquer que le terme de « Béhaalot'ha » ne signifie pas exactement « Quand tu allumeras », mais plutôt « Quand tu feras monter » ; Selon Rachi, la Torah tient ici à indiquer à l'homme préposé à l'allumage qu'il maintienne la flamme près de la mèche jusqu'au moment où celle-ci s'embrase par elle-même.

Nous devons, comme Aharon, jouer le rôle d'allumeurs de réverbères. Nous avons la possibilité, chaque jour – et ce dans divers domaines – d'inspirer, de soutenir et d'aider ceux qui sont dans notre entourage. Alors, lorsque l'opportunité se présente, nous ne devons pas nous suffire d'apporter une aide superficielle qui ne garantisse pas que l'autre ne tombe à nouveau dans la détresse ; à l'instar de Aharon, nous devons maintenir la flamme – le soutien – jusqu'à ce que notre protégé soit capable de se défendre seul.

Il est dit, un peu plus loin dans notre Paracha (Nombres 11 - 17) : « Je ferai émaner de l'esprit qui est sur toi pour le faire reposer sur eux. » Dans ce passage, D-ieu indique à Moché qu'il retirera de son esprit pour le faire partager avec soixante-dix anciens. Pourtant, nos sages nous expliquent que Moché ne perdit rien de son pouvoir prophétique par cet acte de partage. En effet, cela – disent-ils – peut être comparé à une personne qui allumerait une multitude de bougies à partir d'une seule flamme ; cette dernière ne perd rien de son pouvoir de lumière, de brillance et de chaleur.

Il en est ainsi pour nous : le fait de nous engager pour aider et inspirer notre entourage ne nous affaiblira pas. Au contraire, cela ne pourra qu'amplifier la lumière, le bien et la justice.

Dans cet esprit, Maïmonide énumère dans son livre « Yad Ha'hazaka » les niveaux différents dans la façon de donner la Tsédaka. La plus belle manière d'entreprendre ce

geste est de le faire de manière discrète et d'aider l'autre au point qu'il puisse « se tenir seul sur ses pieds. »

L'âme est comparée à une flamme, à une lumière Divine. Aussi, nous devons nous efforcer de raviver la flamme d'une autre jusqu'à ce que celle-ci puisse poursuivre son élévation par elle-même. L'objectif doit être de faire découvrir l'indépendance à notre prochain. Nous devons, alors l'encourager à développer ses propres talents et qualités pour que sa lumière brille par elle-même, et pour, qu'à son tour, il ravive le potentiel d'autres personnes.

Avant l'apparition de l'électricité, les villes étaient éclairées par des réverbères à gaz. Les hommes en charge de l'éclairage étaient appelés « les allumeurs de réverbères ». Certaines lampes étaient installées dans des lieux repoussés et difficiles d'accès ; il y en avait même qui étaient négligées et recouvertes – avec le temps – de poussière. L'allumeur consciencieux devait s'assurer que, dans son quartier, chaque lampe brille de toute sa lumière.

Nous devons, nous aussi, nous efforcer de trouver ceux – parmi nos frères – qui sont difficiles d'accès, ceux qui sont abandonnés et habituellement négligés, pour leur offrir l'assistance matérielle et spirituelle.

Likouté Si'hoth Vol II

Avant-Goût Messianique

Une Lumière dans la Nuit

« Au matin, un peu avant l'aube, le responsable du Temple réveillait les Cohanim qui étaient dans le Beth-Hamoked... Il prenait les clés et ouvrait la porte de la cour du Temple...

Les Cohanim entraient avec dans leurs mains des torches. Ils se séparaient en deux groupes. Le premier se dirigeait vers l'est et l'autre vers l'ouest. Ils vérifiaient que tout était en ordre dans le Temple. Puis les deux groupes se rejoignaient près de la chambre où l'on préparait les 'Havitin. Ils se disaient les uns aux autres : Chalom ! Tout est en paix !

... On suivait cet ordre toutes les nuits, sauf la nuit de Chabbath. Les Cohanim ne portaient pas de torches. Ils s'éclairaient grâce aux lumières qui étaient allumées depuis la veille de Chabbath. »

(Rambam – Conclusion de Beth Habé'hira)

Le Rambam conclut les lois de Beth Habé'hira par le sujet de la garde du lieu saint. Car selon Maïmonide, la garde du Temple n'est pas un des services du Mikdach puisque Dieu n'a aucun besoin d'être gardé. Mais cette action avait pour but d'ajouter dans la splendeur du Sanctuaire, puisque le fait d'avoir des gardiens devant un palais révèle l'attention que les hommes portent pour ce lieu.

Mais un enseignement profond se trame dans ces quelques lignes. En effet, nous savons que la Mitsva de construire le Temple ne sera accomplie de façon optimale qu'au moment de l'édification du troisième Beth-Hamikdach. Ceci pourrait nous décourager et

nous amener à penser que les actions menées aujourd'hui n'ont en fait que très peu de valeur par rapport à celles des Temps Messianiques.

Le Rambam nous indique, alors, que le Chabbath – Les Temps Messianiques – les Cohanim seront guidés et éclairés par les lumières qui furent allumées la veille – par les Mitsvoth faites aujourd'hui à la veille de la Guéoulah.

Likouté Si'hoth Vol XXI

Qui construira le troisième Beth-Hamikadach

« Le Sanctuaire, que nous espérons voir se bâtir, est déjà construit et prêt ; il descendra des Cieux. »

(Rachi – Talmud Souccah)

« Un Roi descendant de la Maison de David se dévoilera... Il construira le Beth-Hamikdach à sa place initiale... »

(Rambam – Hil'hoth Mela'him – Lois des Rois)

Nos sages s'interrogent sur la construction du troisième Temple : Sera-t-il bâti par les hommes ou descendra-t-il du ciel ?

Le texte de Maïmonide cité plus haut laisse entendre que ce sont les hommes – sur l'initiative du Machia'h – qui construiront le Temple.

Rachi défend l'autre position et affirme que le Temple est déjà construit et qu'il se révélera miraculeusement au moment de la venue de Machia'h. Les deux avis trouvent leur légitimité dans diverses sources tirées des paroles de nos sages. Cependant, l'histoire suivante semble soutenir la position de Maïmonide :

A l'époque de Rabbi Yéhochoua Ben 'Hanania, les romains donnèrent la permission aux Juifs de reconstruire le Beth-Hamikdach. Face à l'occasion qui lui avait été offerte, le peuple d'Israël se consacra joyeusement aux préparatifs de la construction. Malheureusement, une intervention des Samaritains auprès des Romains fit annuler le projet.

Nous pouvons donc en conclure que selon la Hala'ha, le Temple doit être reconstruit par les hommes.

Nos sages se penchent, dans le Talmud, sur une contradiction apparente dans les prophéties concernant la venue du Machia'h. Il est dit (Jérémie 7 – 13) : « *Voilà que survint un homme sur les nuages du ciel.* » Pourtant, il est écrit ailleurs (Zacharie 9 – 9) : « *Voilà, ton roi vient à toi... humble et monté sur un âne.* »

Les sages nous proposent cette solution : il y a, en fait, deux scénarii pour l'avènement Messianique. Le premier serait complètement extraordinaire. Il dépasserait toutes les lois naturelles et le Machia'h se dévoilerait « *sur les nuages du ciel.* » L'autre scénario envisage une révélation progressive et naturelle. Ces deux programmes dépendent, en fait, de la conduite d'Israël. Dans le cas où Israël serait méritant, il jouirait d'une révélation surnaturelle.

Par contre si, 'Has Véchalom, ses actes ne sont pas brillants, la Guéoulah se déroulera dans un ordre naturel.

Ainsi, nous pouvons réconcilier Maïmonide et Rachi qui s'opposent au sujet de la construction du troisième Temple. Si les actes du peuple Juif seront resplendissants, la venue du Machia'h suivra le scénario surnaturel et le temple sera alors l'œuvre de D-ieu, suivant ainsi l'avis de Rachi. Tandis, que si, à D-ieu ne plaise, nos mérites feraient défaut, c'est l'autre cas de figure qui se présenterait au peuple Juif ; la Guéoulah et la construction du Beth-Hamikdach suivront un processus naturel, en accord avec l'opinion de Maïmonide.

Nous avons tenté de résoudre la contradiction apparente entre la position de Maïmonide et celle de Rachi sur la construction du troisième Temple.

Aussi, proposons-nous cette solution : nous savons qu'il existe, dans les prédictions des prophètes, deux scénarios du déroulement des temps Messianiques. La Guéoulah pourra être le fruit des mérites du peuple Juif (*Za'hou*) ou la délivrance prendra place même si l'homme ne le mérite pas (*Lo Za'hou*).

Dans la première option, tous les événements seront surnaturels et le Temple sera construit de manière miraculeuse.

Dans l'autre cas, tout se déroulera de façon naturelle, et c'est le Machia'h et les hommes qui bâtiront le 3^{ème} Beth-Hamikdach.

Une autre explication est encore possible : nos sages nous enseignent, dans les lois sur la propriété, que celui qui installe les portes d'un domaine est considéré, par la loi, comme le bâtisseur de tout l'édifice.

Or, il est écrit dans les *Lamentations* que lorsque le Temple fut détruit, ses portails furent engloutis sous terre.

Nous pouvons donc envisager que le 3^{ème} Temple sera effectivement l'œuvre des *mains de D-ieu*, mais que ce sont les hommes qui replaceront les portails engloutis. C'est par ce geste que la construction prendra aussi le caractère humain. Ainsi, les deux affirmations ne sont plus en contradiction.

Likouté Si'hoth

Préparer le Huitième Jour

« Le huitième jour, Moché dit à Aaron, à ses enfants et aux anciens d'Israël...Moché dit : Voici ce que D-ieu a ordonné ; accomplissez-le et la gloire de Hachem se révélera à vous. »

(Lévitique 9 - 1,6)

A la suite du commandement de Hachem d'édifier le Tabernacle, la Torah nous raconte qu'après les préparatifs entrepris par Moché, Aaron et ses enfants, pendant les « sept jours d'initiation » - jours consacrés à l'exercice et à l'entraînement au service du Michkan – les Béné-Israël méritèrent la révélation de D-ieu, le huitième jour. La Divinité se posa sur le fruit de leurs efforts, sur le produit de leurs actes, le Michkan.

Quel enseignement, le Juif d'aujourd'hui, peut-il tirer du fait que D-ieu s'est révélé au huitième jour, après les sept jours d'initiation ?

Le chiffre sept symbolise, dans la pensée Juive, l'ordre naturel. Par exemple, le cycle hebdomadaire est formé de sept jours. Par contre, le chiffre huit, qui dépasse donc l'ordre du sept et de la nature, symbolise l'ordre du surnaturel.

Les manifestations de la Divinité se présentent, elles aussi, sous les formes de ces deux chiffres, le sept et le huit. Le chiffre « sept » représente la lumière finie qui s'investit dans la Création et dans les dimensions naturelles, l'immanence. Le chiffre « huit » représente la lumière qui transcende la Création et lorsqu'elle se manifeste, c'est le miracle.

Cependant, la lumière Divine qui s'exprime dans le chiffre « huit » n'exclut pas l'aspect naturel des choses et n'en est pas séparé. Car pour se révéler, la dimension du « huit » doit être précédée par les sept étapes qui la précèdent. Il est vrai que le Juif n'est pas soumis aux contraintes qu'imposent la nature et ses limites lorsqu'il fait la volonté de D-ieu. L'existence du peuple juif ne s'est jamais mesurée en termes de chiffres et de statistiques, mais lorsqu'il s'agit de la révélation de la dimension représentée par le « huit », il est indispensable que l'homme produise, auparavant, « les sept jours d'initiation » ; c'est-à-dire, qu'il faut que son service de D-ieu et son engagement

investissent toutes les dimensions révélées de sa vie. Alors, il verra « *la gloire de Hachem* - la transcendance - *se révéler* » dans son œuvre.

C'est bien les sept jours d'initiation qui préparèrent le terrain pour que D-ieu puisse se révéler, le huitième jour, dans le Michkan devant toute l'assemblée d'Israël.

Pour nous aussi, aujourd'hui, juifs enfermés et limités dans les contraintes de l'exil, ce sont les actes et les efforts produits, maintenant, qui font naître les révélations de l'ère Messianique.

Nos sages affirment, d'ailleurs, que « *la harpe du Temple, à l'époque de Machia'h, aura huit cordes* ». Car le chant de la Guéoulah dépassera tous les cantiques composés dans les époques précédentes – *huit cordes* – mais c'est aujourd'hui que chaque homme participe à la *composition de cette harmonie*, tant attendue, par ses actes de bonté de tous les jours.

Likouté Si'hoth

